BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : SAS ABB NETTOYAGE ECOLOGIE — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 18 RUE ALBERT EINSTEIN 77420 CHAMPS SUR MARNE — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 5 1 3 8 3 9 3 0 8 0 0 0 5 5 — Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31122024 Net 3	N-1 31122023 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	7 040	AS 1 793	5 247	1 833
	Autres immobilisations corporelles	AT	94 446	AU 2 744	91 703	1 880
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	2 198	BI	2 198	112
	TOTAL (II)	BJ	103 684	BK 4 537	99 147	3 824
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	3 316	BW	3 316	115
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	561 064	BY 15 709	545 355	502 575
	Autres créances (3)	BZ	12 648	CA	12 648	19 421
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	41 675	CG	41 675	59 466
régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		1 395
	TOTAL (III)	CJ	618 703	CK 15 709	602 994	582 972
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	722 387	1A 20 246	702 141	586 796

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes | CP 2 198 | (3) Part à plus d'un an | CR

Clause de réserve — Immobilisations : — Stocks : — Créances :

« Certifié conforme à l'original »

AF

Désignation de l'entreprise : SAS ABB NETTOYAGE ECOLOGIE — Néant ☐ *

			Exercice	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 50 000)	DA	50 000	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	5 000	5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	109 294	88 150
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	24 630	21 144
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	188 924	164 294
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	D		
	TOTAL (II)	DO		
pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	125 751	60 689
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	17 302	20 465
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	2 477	1 761
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	64 657	70 218
	Dettes fiscales et sociales	DY	278 725	242 313
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	8 500	
	Autres dettes	EA	15 805	27 057
ompte égul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	513 217	422 502
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉ ÉRAL (I à V)	EE	702 141	586 796
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	442 236	386 825
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	10 190	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

" Certifié conforme à l'original »

AF

ABB NETTOYAGE ECOLOGIE

Société par actions simplifiée
Au capital de 50.000 Euros
Siège social : 18 Rue Albert Einstein
77420 CHAMPS-SUR-MARNE
Siret : 513 839 308 00055

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2025 STATUANT SUR LES COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 30 juin à 11 heures,

Les associés de la SAS « ABB NETTOYAGE ECOLOGIE », Société par Actions Simplifiée au capital de 50.000 euros, divisée en 1.000 actions de 50 euros chacune se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au 18 Rue Albert Einstein, 77420 Champs-Sur-Marne.

Sont présents :

- « **BJK HOLDING** », Sarl au Capital de 2.000 €, associée, Présidente, propriétaire de 667 actions,
Dont le siège social est sis, 18 Rue Albert Einstein, 77420 Champs-Sur-Marne,
Immatriculée au RCS de Meaux sous le numéro Siret 914 673 132 00025,
Représentée par Monsieur Alexandre SCHALL-FONTEILLES, Président, habilité en vertu d'une assemblée du 16 juin 2022,

- Monsieur **Mohamed Ben Younès BEN MAIZ**, associé, propriétaire de 333 actions,
Demeurant, 1 Rue Auguste Renoir, 92230 GENNEVILLIERS,
Né le 26 juillet 1948 à Tunis (TUNISIE),
De nationalité Tunisienne, divorcé,

Soit au total 1.000 actions présentes ou représentées sur les 1.000 composant le capital social de ladite société.

L'assemblée est présidée par Monsieur **Alexandre SCHALL-FONTEILLES** en sa qualité de Président.

Les associés présents à l'Assemblée reconnaissent expressément avoir été convoqués conformément à la loi.

L'assemblée étant en mesure de délibérer valablement, elle est déclarée régulièrement constituée.

BF AF

Le Président dépose devant l'assemblée :
- les statuts de la société,
- les comptes annuels,
- le rapport de gestion,
- le texte des résolutions proposées.

Le Président donne ensuite lecture aux associés du rapport de gestion exposant l'activité de la société pendant l'exercice considéré.

ORDRE DU JOUR

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:
- approbation des comptes annuels et quitus au Président,
- affectation du résultat,
- conventions réglementées,
- rémunération des associés.

Après divers échanges et plus rien n'étant évoqué, les associés passent au vote des résolutions.

RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES ANNUELS ET QUITUS AU GERANT

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2024, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 24.629,83 euros.

L'assemblée approuve le montant du résultat fiscal d'un montant de 58.693 euros issu de la réintégration des charges non déductibles s'élevant à 34.063 euros dont :
- 1.056 euros d'amendes,
- 21.829 euros d'amortissements excédentaires,
- 755 euros de taxe sur les véhicules de société,
- 10.423 euros d'impôt sur les sociétés.

En conséquence, elle donne au Président quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : AFFECTATION DES RESULTATS

L'assemblée générale ordinaire décide d'affecter comme suit le bénéfice relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024 d'un montant de 24.629,83 euros, somme à laquelle il convient d'ajouter le report à nouveau créditeur d'une somme de 109.294,03 euros, soit une somme distribuable de 133.823,86 euros de la façon suivante :

- aucune dotation à la réserve légale, la limite de 10 % du capital étant déjà atteinte,
- affectation d'une somme de 133.000,00 euros en « réserve facultative »,
- le reliquat en report à nouveau créditeur, soit 823,86 euros.

Après affectation, les postes de « réserve légale », de « réserve facultative » et de « report à nouveau » présentent respectivement des soldes créditeurs de 5.000,00 euros, de 133.000,00 euros et de 823,86 euros.

Conformément à la législation, il est rappelé que la dernière distribution de dividendes est relative à l'exercice 2017.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale, après avoir entendu le Président sur les conventions visées par l'article L223-19 du code de commerce entre les associés et la société en prend acte purement et simplement notamment les opérations commerciales réalisées avec la Sarl « **AMY ECO BAT** », la Sarl « **N&S FOODCLEAN** », l'Eurl « **BJK HOLDING** », et la SCI « **ASNS** » dans lesquelles les associés ont des intérêts financiers et juridiques.

Le détail de ces opérations est mentionné dans le rapport de gestion.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION : REMUNERATION DES ASSOCIES

L'assemblée générale constate l'absence de rémunération des associés et dirigeants.

L'assemblée approuve les remboursements des notes de frais en corrélation avec l'activité de l'entreprise.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance a été levée à 12 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les associés.

Monsieur Alexandre SCHALL-FONTEILLES,
Président et représentant légal de la Sarl « BJK HOLDING », associée.

Monsieur Ben Younès BEN MAIZ,
Associé.

ADE Conseil

ABB NETTOYAGE ECOLOGIQUE

Société par actions simplifiée
Au capital de 50.000 euros
Siège social : 18 Rue Albert Einstein
77420 CHAMPS SUR MARNE
RCS Meaux 513 839 308

ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2024, dont le total est de 702.141 euros et du compte de résultat dont le total est de 2.091.297 euros, dégageant un résultat bénéficiaire de 24.630 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

La liasse fiscale, selon le régime réel (tableau 2050 à 2059G), a été établie conformément aux prescriptions légales et aux textes en vigueur.

INFORMATIONS DE L'ANNEXE DEFINIE PAR LA LOI DU 30 AVRIL 1983

Les documents fournis dans les comptes annuels permettent de donner une image fidèle de l'entreprise tant sur :

- le patrimoine,
- la situation financière,
- les résultats de l'entreprise.

Aucune dérogation aux prescriptions légales comptables n'a été constatée durant ledit exercice.

" Certifié conforme à l'original "

ADE Conseil

NOTE SUR L'ACTIF

L'ACTIF IMMOBILISE

Le montant des immobilisations et des amortissements est inscrit conformément aux obligations légales dans les tableaux 2054 et 2055.

Conformément aux textes faisant suite aux différentes réformes sur les actifs, l'entreprise a retenu la durée d'usage pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations non décomposables.

L'entreprise n'a pas identifié de composants sur les différentes immobilisations dont elle est propriétaire.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

L'entreprise est propriétaire d'immobilisations corporelles pour une valeur brute de 101.486 euros. Elles ont été amorties conformément aux prescriptions comptables en vigueur selon le mode linéaire :

- le matériel industriel a été amorti sur une durée comprise entre 2 et 5 ans,
- les installations générales amorties sur une durée de 5 ans,
- le matériel de transport a été amorti sur une durée de 5 ans,
- le matériel de bureau a été amorti sur une durée comprise entre 2 et 3 ans.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

A la clôture de l'exercice, l'entreprise dispose d'immobilisations financières pour un montant de 2.198 euros correspondant à un dépôt de garantie.

L'ACTIF CIRCULANT

AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES

A la date de clôture, ce poste se monte à 3.316 euros et correspond à des acomptes fournisseurs.

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

A la date de clôture, ce poste se monte à 561.064 euros brut dont 32.201 euros de créances douteuses.

Une provision sur créance douteuse a été comptabilisée pour 15.709 euros.

AUTRES CREANCES

Les « autres créances » s'élèvent au 31 décembre 2024 à 12.648 euros dont :

- des créances fournisseurs pour	1.357 euros,
- des avoirs fournisseurs à recevoir pour	2.880 euros,
- des acomptes aux salariés pour	1.000 euros,
- des saisies sur salaires à régulariser pour	1.581 euros,
- des produits sociaux à recevoir pour	500 euros,
- de la TVA sur immobilisations pour	411 euros,
- de la TVA déductible sur biens et services pour	4.216 euros,
- de la TVA sur avoirs à établir pour	261 euros,
- un compte débiteurs divers pour	442 euros.

DISPONIBILITES

Le poste « disponibilités » s'élève au 31 décembre 2024 à 41.675 euros et correspond aux soldes de banque.

ADE Conseil

NOTE SUR LE PASSIF

CAPITAUX PROPRES & INFORMATIONS GENERALES

Date d'arrêté *Durée de l'exercice (mois)*	*31/12/2024* *12*	*31/12/2023* *12*	*31/12/2022* *12*	*31/12/2021* *12*	*31/12/2020* *12*
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	50.000	50.000	50.000	50.000	50.000
Nombre d'actions	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	2.083.210	1.688.270	1.242.439	886.920	675.150
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	52.689	30.220	35.612	21.777	6.928
Impôts sur les bénéfices	10.423	6.621	6.621	1.499	0
Dot. amortissements et provisions	17.636	2.455	1.883	1.343	2.288
Résultat net	24.630	21.144	27.108	18.935	4.640
RESULTAT PAR ACTIONS					
Résultat après impôt, participation	24,63	21,14	27,11	18,93	4,640
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	44	35	30	25	19
Masse salariale	1.165.024	945.158	678.118	513.802	392.967

DETTES

EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT

A la date de clôture de l'exercice, ce poste se monte à 125.751 euros et correspond à deux emprunts bancaires et des découverts bancaires.

En mai 2020, la société a souscrit un emprunt pour un montant de 100.000 euros dans le cadre du dispositif du « Prêt Garantie par l'Etat » (PGE), auprès du « Crédit du Nord ». Au 31 décembre 2024, le capital restant dû se monte à 39.856 euros se décomposant de la façon suivante :

- à moins d'un an 29.333 euros.
- à plus d'un an et moins de cinq ans 10.523 euros.

Le deuxième emprunt de 75.290 euros a été souscrit en décembre 2024 sur une durée de 49 mois auprès de Mercedes-Benz Financement. Au 31 décembre 2024, le capital restant dû se monte à 75.290 euros, se dispatchant :

- à moins d'un an 14.832 euros,
- à plus d'un an et à moins de cinq ans 60.458 euros.

La société a comptabilisé 10.605 euros de découverts bancaires et un virement interne pour 415 euros au 31 décembre 2024.

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS

Le poste « emprunts et dettes financières divers » correspond à des intérêts courus pour 37 euros et une dette envers l'associé « BJK HOLDING » pour 17.265 euros.

AVANCES ET ACOMPTES RECUS

La société a comptabilisé 2.477 euros d'acomptes sur commandes au 31 décembre 2024.

FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Le poste « fournisseurs et comptes rattachés » se monte à 64.657 euros, dont 3.964 euros de factures non parvenues.

DETTES FISCALES ET SOCIALES

Le montant des « dettes fiscales et sociales » s'élève au 31 décembre 2024 à 278.725 euros et correspond notamment à :

- des rémunérations dues pour 80.580 euros,

- un acompte sur salaire à régulariser pour 500 euros,
- des saisies sur salaires pour 2.141 euros,
- des charges sociales dues pour 55.328 euros,
- des IJSS de la CPAM pour 90 euros,
- le prélèvement à la source pour 852 euros,
- l'impôt sur les sociétés pour 3.802 euros,
- de la TVA à payer (12/2024) pour 32.661 euros,
- de la TVA collectée non exigible pour 91.299 euros,
- de la TVA sur factures non parvenues pour 140 euros,
- des taxes à payer (TFC) pour 9.193 euros,
- des charges fiscales à payer pour 2.139 euros.

DETTES SUR IMMOBILISATIONS

La société a comptabilisé 8.500 euros de dettes sur immobilisations au 31 décembre 2024.

AUTRES DETTES

Les « autres dettes » s'élèvent à 15.805 euros et correspondent à :

- des avoirs clients pour 3.484 euros,
- des avoirs clients à établir pour 1.565 euros,
- des débours pour 6.432 euros,
- des notes de frais dues pour 4.325 euros.

ENGAGEMENTS DONNES

Les engagements financiers recensés au 31 décembre 2024 correspondent à trois contrats de crédit-bail portant sur des véhicules utilitaires et des véhicules de tourisme. Le montant des redevances annuelles de crédit-bail s'élève à 31.489 euros.

CREDIT-BAIL

Poste du bilan	V.O.	Redevances		Amortissements théoriques		Redevances restant à payer		Prix d'achat résiduel
		De l'exercice	Cumul antérieur	De l'exercice	Cumul antérieur	A 1 an	De 1 à 5 ans	
Renault TRAFIC VU (04/2021)	26.325	7.374	21.430	6.581	18.098	4.300	-	-
VOLVO (06/2024)	71.112	7.980	-	7.467	-	13.680	46.741	7.111
TESLA (10/2024)	56.480	9.225	-	3.495	-	15.098	42.779	565
Total	153.917	24.579	20.430	17.543	18.098	33.078	89.520	7.676

* *Amortissement de l'exercice :*
 - *Renault TRAFIC : 26.325 € x ¼ = 6.581 €*
 - *Volvo : (71.112 - 7.111) x 1/5 x 7/12 = 7.467 €*
 - *Tesla : (56.480 - 565) x ¼ x 3/12 = 3.495 €*

Les engagements financiers recensés au 31 décembre 2024 correspondent également à trois contrats de location longue durée pour des véhicules de tourisme utilisés pour les besoins de l'exploitation.

Les loyers correspondant aux contrats de location longue durée se sont élevés à 20.536 euros pour 2024.

LOCATION LONGUE DUREE

Nature du bien	V.O.	Loyers		Loyers restant à payer	
		de l'exercice(1)	cumul antérieur	à 1 an	de 1 et 5 ans
VW GOLF (12/2023)	31.261	8.887	765	8.887	17.774
LYNK & CO (12/2023)	44.500	6.872	3.207	6.831	-
Renault Express (03/2024)	-	4.777	-	5.732	12.420
TOTAL GENERAL	**75.761**	**20.536**	**3.972**	**21.450**	**30.194**

DONNEES HORS BILAN

Les congés payés dus au 31/12/2024 n'ont pas été provisionnés au même titre que les exercices précédents conformément au principe de permanence des méthodes.